	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-109

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Urbanisme Service Projet Urbain	<i>N° 2024-109</i>

VILLENAVE D'ORNON - Projet d'opération d'aménagement sur le site de l'hôpital inter-armées Robert Picqué - Bilan de la concertation - Décision - Approbation

Monsieur Michel POIGNONEC présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Rappel

Le contexte

Engagé depuis 2012, le regroupement sur le site de Bagatelle des activités de soins de la Maison de Santé Protestante Bagatelle (MSPB) et de l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) Robert Picqué permet d'envisager, fin 2025, la libération d'une emprise d'environ 18 hectares par le ministère des Armées, actuel occupant de ce site en limite Nord de la commune de Villenave d'Ornon.

Plusieurs partenaires institutionnels dont la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont manifesté leur intérêt pour ce site à fort potentiel de valorisation intercommunale et suprarégionale. A cet effet, un comité de projet préfectoral s'est réuni à plusieurs reprises depuis 2018, sous l'impulsion des secrétaires d'Etat aux Armées, afin d'engager un travail partenarial, et garantir un développement cohérent à l'échelle de ce site. Ce travail prospectif, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Métropole au titre de ses compétences en urbanisme et aménagement, est fondé sur les orientations programmatiques partagées par la Ville.

Bordeaux Métropole envisage à ce titre la réalisation d'une opération d'aménagement sur l'emprise mutable du site afin d'y développer un projet urbain ambitieux et vertueux sur le plan environnemental qui s'inscrit pleinement dans les orientations de l'Etat sur les volets du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), de la renaturation en ville et d'un horizon décarboné 2050.

A ce titre, cette future opération d'aménagement dont l'offre programmatique en faveur de l'emploi comporte une dominante d'activités, équipements et formation, devra capitaliser sur les potentiels naturels et patrimoniaux existants sur le site, les valoriser et contribuer ainsi à la haute qualité de vie et à l'adaptation aux changements climatiques à plus grande échelle.

C'est dans ce contexte que Bordeaux Métropole a délégué à la Fab, Société Publique Locale (SPL) de Bordeaux Métropole, la maîtrise d'ouvrage des études urbaines et programmatiques, le plan guide, les expertises de sols et les études environnementales à l'échelle des 22,6 hectares du périmètre d'étude de Robert Picqué.

Les objectifs d'aménagement

Les principaux enjeux identifiés dans le cadre de la réflexion globale sur l'aménagement du site, sont déclinés ci-après :

- une programmation attractive à vocation métropolitaine,
- un site ouvert et accessible à tous les modes de déplacement,
- un projet structurant intégré à son environnement urbain et respectueux du « déjà-là »,
- un projet intégrant fortement les composantes environnementales et climatiques.

Dans ce cadre, la reconversion du site de Robert Picqué est abordée à travers quatre objectifs fondamentaux :

- le parc comme préalable : l'ouverture du site et l'accueil de nouvelles activités et de nouveaux publics dans un large parc ouvert à tous représentent une priorité du projet de reconversion,
- le patrimoine comme ressource : le « déjà-là » est la matière principale du projet ; qu'il s'agisse du bâti, des aménagements, de la nature et des végétaux...,
- la stratégie environnementale frugale, qui se décline sur l'ensemble du projet afin de limiter au maximum son impact environnemental,
- les usages comme priorité : sur le plan programmatique et au regard du calendrier, du phasage de l'opération ou de sa capacité à évoluer dans le temps.

Ces objectifs d'aménagement s'inscrivent directement dans les objectifs visés à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme d'organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil d'activités économiques, et de réalisation d'équipements collectifs. Sous réserve des modalités opérationnelles restant à définir, cette opération pourrait être réalisée selon la procédure de la Zone d'Aménagement Concerté.

2. Les objectifs et modalités de la concertation

La concertation préalable à un projet d'aménagement, définie à l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, est obligatoire. Elle est à l'initiative de Bordeaux Métropole compétente en matière d'urbanisme et d'opérations d'aménagement. Elle a pour but de permettre aux habitants, associations locales et toute autre personne concernée par ce projet :

- d'accéder aux informations relatives au projet d'aménagement,
- de donner un avis à un stade précoce sur les enjeux liés au projet, son opportunité, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales,
- de formuler le cas échéant, ses observations ou propositions sur ce projet.

Au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, et ce, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, l'ouverture de la concertation a été décidée par la délibération 2023/0208 du Conseil métropolitain du 26 mai 2023, précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

La délibération a été affichée en mairie et au siège de Bordeaux Métropole.

La concertation s'est ouverte le 4 septembre 2023.

Les modalités de la concertation définies dans la délibération ont ainsi été respectées avec :

Un dossier de concertation comprenant :

- une notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales,
- un plan de situation,
- un plan de périmètre d'étude,
- la présente délibération.

mis à la disposition du public et mis à jour en tant que de besoin :

- sur le site internet participatif de Bordeaux Métropole,
- dans les locaux de Bordeaux Métropole : Pôle Territorial Sud, et immeuble Laure Gatet,
- à l'accueil de la mairie.

- A minima deux réunions publiques :
 - une réunion de lancement le 5 octobre 2023 de 18h30 à 20h30 au théâtre Georges Méliès qui a rassemblé environ 150 / 170 participants,
 - des visites de site le 14 octobre 2023 de 9h à 11h puis de 11h à 13h avec la participation de deux groupes d'environ 30 personnes aux visites commentées et la distribution d'un questionnaire aux participants afin de recueillir les avis et ressentis de chacun lors de la visite,
 - un atelier le 17 octobre 2023 de 18h30 à 21h à l'INSAB qui a rassemblé une trentaine de participants,
 - une réunion de synthèse et de restitution de la concertation le 23 novembre 2023 de 18h30 à 20h30 au théâtre Georges Méliès qui a rassemblé environ 60 participants.
- L'association de la ville de Villenave d'Ornon à l'organisation de cette concertation.
- La mise en ligne sur le site de la participation des documents présentés et comptes-rendus de réunions.

La concertation a été clôturée le 12 décembre 2023.

3. Le bilan de la concertation

Le bilan, ci-annexé, rappelle le contexte de la concertation, décrit ses modalités et restitue les principales questions et contributions issues de la concertation.

Celui-ci fait principalement état d'observations ou d'interrogations concernant les thématiques suivantes :

- le transfert de l'offre de soin de l'hôpital d'instruction des armées,
- la préservation des espaces paysagers,
- la gestion d'entretien et le fonctionnement des espaces extérieurs,
- la programmation des bâtiments,
- le stationnement et la circulation,
- l'intégration urbaine en limite Nord du site.

De plus, l'atelier de travail a permis de faire émerger de nombreuses idées qui sont de nature à enrichir la programmation des espaces extérieurs et l'occupation transitoire des bâtiments.

Pour chaque sujet abordé et entendu lors de cette phase de concertation, le bilan annexé précise au fur et à mesure les éléments de réponse permettant d'explicitier si ce point est d'ores et déjà prévu dans le cadre du plan guide, s'il sera étudié et le cas échéant intégré au projet et selon quelle temporalité et enfin s'il n'est pas compatible ou envisageable de l'intégrer au projet urbain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme,

VU la délibération n° 2023/0208 en date du 26 mai 2023, décidant d'ouvrir à la concertation le projet de reconversion du site Robert Picqué à Villenave d'Ornon,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT le bilan de la concertation annexé au présent rapport,

DECIDE

Article unique : d'approuver le bilan de la concertation ouverte par délibération n° 2023/0208 en date du 26 mai 2023.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Madame RAMI, Monsieur CUGY;

Ne prend pas part au vote : Madame MELLIER, Monsieur RAYNAL, Monsieur JABER,
Monsieur MANGON

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Michel POIGNONEC</p>
---	--